

**Décision n° 2025-0654**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 27 mars 2025**  
**autorisant diverses entités à utiliser des fréquences assignées**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret du 13 octobre 1994 relatif aux radiocommunications intéressant la circulation des aéronefs ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision, incluant l’accord de la direction générale de l’aviation civile pour l’utilisation des fréquences concernées ;

**Décide :**

**Article 1.** Les entités citées dans l’annexe à la présente décision sont autorisées à utiliser les fréquences qui y sont mentionnées, pour l’exploitation de leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile, dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

- Article 2.** La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée à compter de la date de la présente décision jusqu'au 31 décembre 2030.
- Article 3.** Au moins quatre mois avant la date de son expiration, seront notifiés aux titulaires les conditions de leur renouvellement ou les motifs d'un éventuel refus de renouvellement.
- Article 4.** La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.
- Article 5.** Les titulaires de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques sont assujettis au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.
- Article 6.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 27 mars 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2025-0654**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 27 mars 2025**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Création

Autorisation jusqu'au 31/12/2030

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202500434	ASTCB DE TROYES-UCHERES	10 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	2 UHF*
202500916	FR ACTIVITIES	05 LES ORRES	1 VHF
202500926	NAVAL GROUP	50 CHERBOURG-EN-COTENTIN	2 UHF
202500942	SOC ACOUSTIQUE FRANCAISE	92 PUTEAUX	1 UHF
202500946	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 THIAIS	1 UHF
202500955	SAINT QUENTIN EN YVELINES	78 TRAPPES	2 UHF
202500973	EIFPAGE CONSTRUCTION HABITAT	94 L'HAY LES ROSES	3 UHF
202500981	BSR	06 NICE	2 UHF
202500983	EVONEO	31 TOULOUSE	2 UHF
202500994	BSR	06 NICE	2 UHF
202500998	C2AP	63 PONT DU CHATEAU	1 UHF
202501011	ACTION CONSEIL INTERVENTION	11 LIMOUX	2 UHF
202501023	SOCIETE DES ORGANISATEURS DE SPECTACLES	75 PARIS 9	1 UHF
202501029	SNC HUISNE SARTHOISE	72 LA FERTE-BERNARD	1 UHF
202501038	CLUB DES SPORTS DE COURCHEVEL	73 COURCHEVEL	2 VHF
202501040	ARINC INC	13 MARIGNANE	1 VHF
202501043	SARL L'ANNEAU	75 75017	1 UHF
202501044	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	57 METZ	2 UHF
202501045	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	91 ÉVRY-COURCOURONNES	1 UHF
202501050	TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	66 PERPIGNAN	1 UHF
202501055	RP2	18 BOURGES	1 UHF
202501061	COPR DU CIAT C O FONCIA JUBAULT	75 PARIS 10	1 UHF
202501062	VOSGES DANS L'VENT	88 GERARDMER	1 VHF
202501069	SOLUMAT	72 LE MANS	1 UHF
202501071	SOLUMAT	93 BONDY	1 UHF
202501072	SOLUMAT	31 TOULOUSE	1 UHF
202501077	PROTECTIM SECURITY GROUP	27 VAL DE REUIL	2 UHF
202501079	GROUPE SGP	69 LYON 9	1 UHF
202501082	SOLUMAT	76 ELBEUF	1 UHF
202501089	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	94 CACHAN	5 UHF
202501095	SACR	77 EMERAINVILLE	1 UHF
202501125	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	44 LA CHEVROLIERE	1 UHF
202501129	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	35 RENNES	2 UHF
202501130	ADF ENVIRONNEMENT	13 BERRE L'ETANG	1 UHF
202501131	SOLUMAT	93 PIERREFITTE SUR SEINE	3 UHF
202501138	SNC VAUBAN	76 LE HAVRE	2 UHF
202501142	ARMOR PROTECTION SECURITE	22 PLOUMAGOAR	1 UHF*
202501143	SUEZ RV OUEST	44 NANTES	1 UHF
202501148	AUXOIS COMPOST	21 LE CAHOUE	1 UHF
202501150	GENERALE DE BATIMENT MIDI PYRENEES	81 MAZAS	1 UHF
202501154	SAS LOU TROPEZ	83 SAINT-TROPEZ	2 UHF
202501162	ELECTRICITE DE FRANCE	92 NANTERRE	1 VHF
202501162	ELECTRICITE DE FRANCE	92 NANTERRE	2 VHF*
202501174	COUR D'APPEL DE LYON	69 LYON 5	2 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Frq
202501181	DELTA 2	34 LUNEL	1 VHF
202501191	RAFAL - RUN ANIMAL FEED AGRI LITTER	97 LA PLAINE-DES-PALMISTES	1 VHF*
202501193	GUARDIAN SENTINEL	74 BONS-EN-CHABLAIS	1 UHF*
202501194	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	92 BOIS COLOMBES	3 UHF
202501217	COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME	76 LE HAVRE	2 UHF